PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2023
COMMUNE DE BIFFONTAINE

La réunion a débuté le 20 décembre 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HENRY Denis.

Membres présents :
Monsieur ANDRE Guillaume
Madame DANNER Catherine
Monsieur HENRY Denis
Madame HENRY Gabrielle
Monsieur JEANDEL Teddy
Madame MEMBRE Sylvie
Monsieur ORIEL Loïc
Monsieur ORIEL Patrick
Monsieur VALENTIN Michel

Membres absents représentés :
Madame ORIEL Maria-Fatima Pouvoir donné à Mme MEMBRE Sylvie
Madame TIMBERT Tatiana Pouvoir donné à Mme DANNER Catherine

Membres absents :
-

Secrétaire de séance : Madame MEMBRE Sylvie
Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
0452023 - Approbation du compte rendu du 25/10/2023
0462023 - Avenant n°1 lot ANCEL - maison ANCEL
0472023 - Non valeur
- Prairie du Fihis
0482023 - Recensement de la population
- Prime de pouvoir d'achat
- Questions diverses

0452023 - Approbation du compte rendu du 25/10/2023

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 25 octobre 2023.
11 voix pour

0462023 - Avenant n°1 lot ANCEL - maison ANCEL

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 pour le lot 12 « travaux maison ANCEL » comme suit :
- Bouclage ECS du logement : + 652,00 €
- Modification des radiateurs prévus au marché : – 288,00 €

Total des modifications : + 364,00
Le montant du marché se trouve augmenté comme suit :
53 719,00 € + 364,00 € = 54 083,00 € HT
11 voix pour

0472023 - Non valeur

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de non-valeur, faite par le trésor public pour des dettes prescrites d'un montant de 457,08 €.
11 voix pour

- Prairie du Fihis

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de convention pour l'instant, car les parcelles concernées sont louées jusqu'en 2027.

0482023 - Recensement de la population

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à nommer un agent recenseur pour le recensement de la population qui se fera du 18 janvier au 17 février 2024, et fixe sa rémunération.

11 voix pour

- Prime de pouvoir d'achat

Le Conseil Municipal valide le projet de délibération et autorise Mr le Maire à faire une saisine du Centre de Gestion des Vosges.

Questions diverses

- Projet des énergies renouvelables : projet reporté au printemps
- Ordures ménagères : tarifs validés par la Communauté d'Agglomération
- Vœux de la municipalité : 19 janvier 2024 à 18h00
-

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h45.

Madame MEMBRE Sylvie
Secrétaire de séance

Monsieur HENRY Denis,
Maire

MAIRIE DE BIFFONTAINE (Vosges)